



Gatineau, Québec, le 29 mai 2025

Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses

Par courriel au comitelaicite@mce.gouv.qc.ca

Objet : Mémoire au Comité d'étude sur le respect des principes de la Loi sur la laïcité de l'État et sur les influences religieuses

M^{me} Pelchat,
M. Rousseau,

Je vous écris en tant que coordonnateur d'École ensemble, une association fondée en 2017 par des parents d'élèves avec l'objectif de faire en sorte que le Québec se dote d'un système d'éducation équitable.

Le mémoire qu'École ensemble soumet à l'examen de votre comité traitera donc d'égalité des chances et du vivre-ensemble dans notre système d'éducation. Nous croyons que la solution que nous proposons pour régler le problème de l'école à trois vitesses permettra aussi de répondre à des enjeux liés à la neutralité religieuse et la laïcité de l'État dans une perspective de cohérence pour l'ensemble des institutions financées par des fonds publics.

Ce mémoire de neuf pages est structuré en quatre sections :

1. Une présentation du système scolaire à trois vitesses au Québec;
2. Les conséquences de ce système, notamment sur la cohésion nationale;
3. Notre proposition de politique publique;
4. L'impact de cette proposition sur la question des écoles privées subventionnées religieuses et sur le développement d'une culture commune au Québec.

* * *

1 – Introduction : l'école à trois vitesses

Le système scolaire québécois se définit par ce qui est convenu d'appeler « l'école à trois vitesses », un système où les écoles sont en concurrence pour les élèves les plus riches et les plus performants scolairement (car, rappelons-le, ce sont les écoles sélectives qui choisissent leurs élèves et non l'inverse.) On peut présenter ainsi ces trois vitesses :

- Écoles privées subventionnées : écoles dites « privées », mais qui bénéficient en fait d'une subvention annuelle de la part de l'État. Un élève du privé reçoit en fonds publics 75 % du montant que reçoit un élève équivalent du réseau public. En plus de la sélection par l'exigence de frais et droits de scolarité de plusieurs milliers de dollars, ces écoles trient les enfants grâce à une variété de techniques (examen, analyse des bulletins passés, entrevue, par exemple). La part de marché des écoles privées subventionnées est de 21 % au secondaire.
- Écoles publiques sélectives : écoles dites « publiques », mais qui ont le privilège de choisir leurs élèves. Ces écoles ont souvent un « projet particulier » (sports, arts, par exemple) pour lequel des frais allant de quelques centaines de dollars à plus de 10000 \$ peuvent être exigés. Les méthodes de sélection sont variées allant des frais aux examens en passant par des critères officiels (messages aux parents indiquant que l'enfant doit être performant pour réussir sa scolarité en plus de son projet particulier; exigence de disponibilité de la part des parents; allusions à des voyages devant être payés par les familles, etc.) La part de marché des écoles publiques sélectives est évaluée à 23 % au secondaire.
- Écoles publiques ordinaires : écoles publiques gratuites et dotées d'un bassin scolaire. Les élèves qui n'ont pas accès aux réseaux privé subventionné ou public sélectif se retrouvent dans ce 3^e réseau où les élèves défavorisés et en difficulté sont surreprésentés. Cette composition du public ordinaire, de plus en plus écrémé, renforce l'attrait du privé subventionné et du public sélectif en agissant comme répulsif : ce cercle vicieux accentue sans cesse le contournement de la carte scolaire. La part de marché des écoles publiques ordinaires est évaluée à 56 % au secondaire.

Le gouvernement du Québec ne rend publique aucune donnée socioéconomique sur les familles fréquentant l'école privée subventionnée. Des chiffres publiés par le lobby du privé en 2013 indiquent que le revenu médian des ménages du privé est 2,5 fois plus élevé que celui des ménages au Québec. La proportion est de 4,5 fois pour le salaire moyen (voir tableau suivant).

AVANT			ÉCOLE À 3 VITESSES	APRÈS	
Scolarité des parents				Accès des élèves	
sec. ou moins	cégep	université		... au cégep	... à l'université
46 %	40 %	14 %	PUBLIC ORDINAIRE	49 %	15 %
28 %	43 %	29 %	PUBLIC SÉLECTIF	91 %	51 %
15 %	35 %	50 %	PRIVÉ SUBVENTIONNÉ	94 %	60 %
Revenu familial brut (2012)					
moyen	médian				
65900 \$	51000 \$		QUÉBEC		
300500 \$	130000 \$		PRIVÉ SUBVENTIONNÉ		

Sources :

- Scolarité des parents : Christian Maroy and Pierre Casinius Kamanzi, *Marché scolaire, stratification des établissements et inégalités d'accès à l'université au Québec*, Université de Montréal, 2018.
- Revenu familial brut des familles du privé subventionné : François Larose et al., *Profil socioéconomique et attentes technologiques des parents d'élèves du réseau des établissements d'enseignement privé du Québec*, Université de Sherbrooke, 2013.
- Revenu familial brut des familles du Québec en 2012 : Institut de la statistique du Québec, *Revenu médian et revenu moyen des ménages et des particuliers de 16 ans et plus* (en ligne).
- Accès au cégep/université : Pierre Canisius Kamanzi. *School Market in Quebec and the Reproduction of Social Inequalities in Higher Education*, Université de Montréal, 2019.

Les deux réseaux publics accueillent en proportion [six fois plus d'élèves défavorisés](#) que le privé subventionné. Ce n'est pas pour rien que l'ONU [a demandé formellement en 2020](#) au gouvernement du Québec de lui préciser quelles étaient « les mesures prises pour assurer l'égalité d'accès à l'éducation dans le cadre du système scolaire à trois niveaux au Québec, indépendamment de la situation économique des parents » (le gouvernement n'a toujours pas répondu). L'UNESCO [a aussi pointé le Québec du doigt](#) dans son rapport sur l'école privée de décembre 2021.

2— Des conséquences scolaires et au-delà

Il résulte de ce tri social des enfants un système d'éducation inefficace et inéquitable, le plus inégalitaire au pays. Baisse de la cohésion nationale, décrochage scolaire (plus haut taux au Canada), décrochage enseignant (un quart des enseignants quittent la profession durant leurs cinq premières années sur le marché du travail), alphabétisation insuffisante (53 % des Québécois de 16-65 ans ont des compétences faibles ou insuffisantes en littératie), et perpétuation des inégalités résultent du système d'éducation québécois. Les conséquences de cette situation indigne d'une société démocratique devraient tous nous interpeller.

À l'inverse du vivre-ensemble claironné dans les discours officiels, l'école à trois vitesses nuit au sentiment d'appartenance au Québec, à l'adoption de la langue française comme langue commune et à la cohésion sociale.

En analysant le *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de Montréal* du Comité de gestion de la taxe scolaire, de même que des données ministérielles sur la langue maternelle des élèves inscrits dans les écoles privées subventionnées, la journaliste Louise Leduc de *La Presse* est venue mettre des mots sur une réalité autrement tue. Il vaut la peine de reproduire entièrement [son article](#) du 22 janvier 2024 :

Écoles secondaires de Montréal **De plus en plus homogènes**

Les écoles secondaires de Montréal que l'on qualifie de multiethniques sont nombreuses aujourd'hui à être de plus en plus homogènes, avec un groupe ethnique nettement prépondérant. L'idéal de mixité recule, de jeunes immigrants de première et de deuxième génération côtoyant finalement peu de Québécois qui sont ici de longue date.

Bien avant le français ou toute autre langue, c'est l'arabe qui est la langue maternelle du plus grand nombre d'élèves dans les écoles secondaires montréalaises Pierre-Laporte, Émile-Legault et Antoine-de-Saint-Exupéry. Au Collège Saint-Louis — une école publique de Lachine qui offre le programme d'éducation internationale aux élèves forts, sur sélection —, 140 mères d'élèves sont nées au Québec, mais 251 sont nées en Chine. Les Québécois de langue maternelle française, à l'inverse, sont largement majoritaires dans plusieurs écoles privées de la métropole.

C'est ce qui ressort du *Portrait socioculturel des élèves inscrits dans les écoles publiques de Montréal* du Comité de gestion de la taxe scolaire, de même que des données ministérielles sur la langue maternelle des élèves inscrits dans les écoles privées.

« La loi 101 est un succès d'un point de vue linguistique. Les jeunes de première ou de deuxième génération parlent très bien français », estime André Bouchard, enseignant à la retraite depuis peu, après 32 ans à l'école secondaire.

Par contre, pour ce qui est de la culture, le Québec ne réussit pas à faire aimer sa culture, parce que les jeunes immigrants de première ou de deuxième génération ont souvent « très peu de contacts avec la société d'accueil ».

Sous ses yeux, il a vu l'évolution de son quartier qui se transposait en classe. En début de carrière, il enseignait majoritairement à des jeunes d'ascendance italienne. Ces familles ont déménagé ailleurs, et le quartier, aujourd'hui baptisé Le Petit Maghreb, attire surtout des familles du nord de l'Afrique.

« Les flux migratoires changent la composition du quartier et, donc, de l'école, fait observer M. Bouchard. À cela s'ajoute le fait qu'un grand nombre de Québécois de souche partent vers les écoles privées. »

Ainsi, à l'école secondaire Pierre-Laporte, à Mont-Royal, trois fois plus d'élèves ont l'arabe comme langue maternelle que le français. À Émile-Legault, l'un des deux pavillons de l'école secondaire Saint-Laurent, 427 élèves ont l'arabe pour langue maternelle (257 pour le français).

À l'inverse, le Collège Notre-Dame, une école secondaire privée, compte 66,8 % d'élèves de langue maternelle française. Le Collège de Montréal, lui, en compte 73,2 %. Et ce, alors que dans l'île de Montréal, cette proportion n'est que de 38,6 %.

Des effets de « logiques ethniques et de classes sociales »

Selon Maryse Potvin, professeure de sociologie de l'éducation à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), pas de doute possible. « Il y a fuite de parents de certains quartiers vers les écoles privées en fonction de logiques ethniques et de classes sociales », explique-t-elle.

« L'exode vers les écoles privées » fait en sorte que les francophones sont de moins en moins présents dans les écoles secondaires publiques. Ceux qui y sont toujours se trouvent dans une position unique : majoritaires dans la société, minoritaires au quotidien, dans leur école.

Marie*, dont la fille fréquente l'une de ces écoles à forte prédominance d'une communauté culturelle, note que dans leur cas, cela se vit bien, avec une certaine adaptation. Quand quelqu'un comme Karl Tremblay meurt, relate-t-elle, ça n'a pas une grande résonance.

Ma fille, qui a un chum, le dit à ses amies de l'école primaire, mais pas à celles de son école secondaire selon lesquelles le début du secondaire, ce n'est pas l'âge des amours. Ma fille a aussi été surprise de la pression familiale qu'ont ses camarades quant aux notes.

Aussi, souligne-t-elle, les codes ne sont pas les mêmes pour les invitations à la maison. Avec les amis, au temps du primaire, ça se faisait sans façon, explique-t-elle. Au secondaire, « les parents veulent d'abord nous rencontrer, prendre un café avec nous. Ils n'envoient pas en visite leurs enfants comme ça, chez nous, sans nous connaître d'abord ».

Le risque de « représentations fantasmées de l'autre »

Paul Eid, professeur de sociologie à l'UQAM spécialisé dans les questions d'immigration et d'identité, fait observer que les jeunes qui se retrouvent « dans une école sans aucune diversité » ou ceux qui en fréquentent une « où ils n'ont aucun contact avec les Québécois [de souche] » sont, les uns comme les autres, à risque de tomber dans une « représentation fantasmée de l'autre » et dans « des idées reçues empreintes de préjugés ».

Maryse Potvin indique que des études ont déjà « montré que dans les écoles québécoises où il y a deux ou trois groupes qui dominent en nombre, le climat est souvent plus polarisé que dans les écoles très multiethniques, où le français devient la langue commune [dans ces établissements] ».

Une forte concentration d'un groupe d'une origine donnée « pose deux problèmes importants », indique pour sa part la psychologue Rachida Azdouz, chercheuse au Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal. « Il y a risque du repli sur son groupe d'origine, par défaut, et un ratio d'accueillants insuffisant pour permettre une interaction significative entre accueillants et accueillis. »

« Le fameux slogan des années 1980 et 1990, “l'école, creuset d'intégration”, a un peu perdu de sa puissance aujourd'hui. Le rôle de la télévision comme fenêtre sur la société d'accueil est aussi en perte de vitesse, les jeunes, incluant les natifs, étant moins attirés par les téléromans et émissions pour enfants, par exemple. »

—Rachida Azdouz, chercheuse au Laboratoire de recherche en relations interculturelles de l'Université de Montréal

L'internet permet aussi aux jeunes de rester branchés sur leur pays d'origine ou celui de leurs parents. Cela a l'avantage d'éviter aux gens venus d'ailleurs « d'avoir une double identité ou une identité multiple », « sans se sentir déchirés et obligés de choisir ».

Mais cela peut en même temps être « source de crispation et de repli identitaire, en particulier dans le contexte actuel marqué par la polarisation et le sectarisme ».

* Cette interlocutrice a demandé de témoigner anonymement pour éviter les représailles envers sa fille.

Depuis la publication en 2016 du rapport phare *Remettre le cap sur l'équité* du Conseil supérieur de l'éducation, [il n'est plus possible d'ignorer](#) que le système d'éducation du Québec foule aux pieds le principe d'égalité des chances :

« Au lieu d'atténuer les inégalités sociales, le fonctionnement du système contribue donc en partie à leur reproduction. [...] Les données présentées dans ce rapport montrent que ce sont majoritairement des enfants des milieux favorisés et de la classe moyenne qui profitent des programmes enrichis et qui sont placés dans les conditions les plus propices à l'apprentissage. Les inégalités de traitement observées sont donc inacceptables et évitables. »

3— Une solution

Les inégalités de traitement sont, pour reprendre le mot du Conseil supérieur de l'éducation, *évitables*. Alors, comment procéder pour se doter d'un système d'éducation équitable? École ensemble a publié en mai 2022 son [Plan pour un réseau scolaire commun](#) pour y parvenir. Il sera dans cette section brièvement résumé.

Le Plan propose la création d'un *réseau scolaire commun* qui mettra à l'abri du marché scolaire les écoles publiques et les *écoles privées conventionnées*. Un statut d'*écoles privées non conventionnées* est aussi prévu pour les établissements qui choisiront de demeurer hors du réseau commun tout en restant encadrés par le ministère de l'Éducation.

Les écoles privées conventionnées conserveront leur statut juridique actuel et leur autonomie de gestion (conseil d'administration, choix de la direction par le conseil d'administration, embauche du personnel, négociation des conventions collectives et organisation de la tâche). Ce modèle rappelle celui des centres de la petite enfance (CPE), privés eux aussi. Des écoles privées qui combinent autonomie de gestion et financement public à 100 % existent d'ailleurs déjà : une douzaine d'écoles privées spécialisées consacrées à l'adaptation scolaire fonctionnent ainsi depuis des décennies.

Parallèlement, un statut d'*école privée non conventionnée* sera aussi offert pour les établissements privés actuels qui voudront être hors du réseau commun. Ces écoles ne recevront aucun financement public, ni direct, ni indirect. Elles maintiendront leur droit de sélection de leur clientèle et elles n'auront pas de bassin scolaire.

Toutes les écoles du réseau commun auront un bassin scolaire attiré. Les écoles du réseau commun ne disposeront donc plus du droit de sélectionner leurs élèves. C'est l'école de quartier, publique ou privée conventionnée, qui devient le socle du réseau scolaire commun. Afin d'éviter que la non-mixité résidentielle des quartiers ne se transfère aux écoles, une carte scolaire équitable sera établie pour chaque centre de services scolaire/commission scolaire en utilisant l'innovation des bassins scolaires optimisés. Ceux-ci permettent d'établir des cartes selon des critères clairs et garantissent aux élèves une école de proximité et une mixité équilibrée.

La pratique du délestage d'élèves pour cause de faibles résultats scolaires du privé conventionné vers les écoles publiques ne sera pas permise. Les écoles publiques et privées conventionnées ne pourront plus choisir d'accueillir seulement des garçons ou des filles, non plus que seulement des enfants d'une confession ou d'un groupe ethnique donné.

La fin de la sélection des élèves implique la fin du droit d'exiger des droits de scolarité : les élèves seront admis dans leur école, peu importe la capacité de payer de leurs parents. Les écoles privées conventionnées seront donc financées à 100 % par l'État, c'est-à-dire autant que les écoles publiques.

Les écoles du réseau commun offriront à leurs élèves des projets particuliers sans sélection par les notes ou les frais. Des modèles d'offre de projets particuliers non sélectifs existent d'ailleurs déjà au Québec.

Notre plan a été traduit en projet de loi ([Projet de loi n° 895, Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances](#)) déposé à l'Assemblée nationale en février 2025.

4— Impact de cette proposition sur la question des écoles privées religieuses subventionnées et sur le développement d'une culture commune au Québec

Le réseau scolaire commun permettra au Québec de régler le problème d'inégalité des chances au sein de ses écoles. Les résultats se feront sentir sur plusieurs fronts : meilleurs résultats scolaires, plus de mobilité durable, moins de décrochage, plus d'innovation économique, par exemple.

Deux impacts concernent particulièrement les travaux de votre comité d'étude; ceux sur les écoles privées religieuses subventionnées et ceux sur le développement d'une culture commune au Québec.

Les écoles privées religieuses subventionnées

Le gouvernement du Québec, qui se veut laïque, finance grassement des écoles privées religieuses. Il s'agit d'un non-sens évident qui entame la crédibilité et la légitimité du Québec quant à ses prétentions officielles à la neutralité religieuse¹.

La solution peut sembler évidente : abolir les subventions aux écoles privées confessionnelles. Une motion en ce sens a été déposée à l'Assemblée nationale en octobre 2024. Cette solution est toutefois problématique puisqu'il n'existe pas au Québec de statut d'« école privée religieuse ». Faudrait-il par exemple cesser de financer une école privée fondée par un ordre religieux, mais qui a été depuis cédée à un OBNL et qui n'a de religieux que le nom et certains éléments architecturaux? C'est une des raisons qu'a invoquées le gouvernement pour s'opposer à la motion.

La vraie solution est à trouver du côté du réseau commun que nous proposons. Récapitulons : dans le réseau commun, les écoles publiques et privées conventionnées éduqueront les enfants qui leur seront confiés au moyen d'une carte scolaire équitable. Elles ne pourront donc plus choisir seulement des enfants d'une confession ou d'une origine donnée.

¹ Même au sud de la frontière, le financement public des écoles religieuses est rejeté, comme en fait foi la récente décision de la Cour suprême étatsunienne ([Pas de fonds publics pour les écoles religieuses](#), *La Presse*, 23 mai 2025).

En clair, si une école privée religieuse actuelle veut poursuivre sa mission confessionnelle, elle n'aura d'autre choix que d'opter pour le statut d'école privée non conventionnée. Ce choix sera légitime et légal, mais signifiera la fin du financement de cette école avec l'argent des contribuables. Nous contournons ainsi l'obstacle de l'absence de statut d'école privée religieuse. C'est donc en agissant sur le levier de la *sélection des élèves* que le réseau commun vient mettre fin au financement public des écoles privées religieuses. Tout financement public doit être dans l'intérêt public : voilà un principe devant agir comme une boussole pour l'Assemblée nationale. Dans une perspective de cohérence laïque pour l'ensemble des institutions financées par des fonds publics, le gouvernement a une solution à portée de main.

Développement d'une culture commune au Québec

Comme nous l'avons dit plus haut, le marché scolaire que nous avons laissé se développer nuit au sentiment d'appartenance au Québec, à l'adoption de la langue française comme langue commune et à la cohésion sociale. L'article reproduit illustre notre état de division ethnoculturelle et sociale.

L'école devrait être le lieu par excellence où nos enfants auront la chance d'apprendre, mais aussi de se rencontrer, se connaître et devenir amis. Il y a derrière ce constat tout simple un enjeu démocratique majeur. Si nous signalons aux élèves que certains sont plus importants que d'autres, comment croire qu'un sentiment d'appartenance au Québec est possible?

Le système d'éducation actuel nourrit l'entre-soi, la concurrence, la rancœur, l'anxiété et le désengagement citoyen. Le développement d'un réseau scolaire commun va au contraire offrir aux instances publiques les leviers administratifs dont elles ont besoin pour prévenir l'isolement des communautés et assurer enfin à tous les enfants la chance de découvrir et de contribuer à la culture du Québec.

* * *

En espérant que ce mémoire alimentera les réflexions de votre comité, veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.



Stéphane Vigneault
Coordonnateur, École ensemble
sv@ecoleensemble.com